

Attestation Prudhommale, modification

Par **lamiguillaume**, le **20/10/2008** à **18:46**

Bonjour,
Concernant une affaire prudhommale...

J'aimerais savoir ce que je risque à revenir, ou nuancer une attestation que j'ai écrite il y a 3 ans dans laquelle, je mentionnais que l'un de mes commerciaux était en état d'ébriété. A ce jour, j'aimerais préciser que cette attestation a été un peu "chargée", subissant une pression de la part de l'entreprise qui m'employait, et que les aits relatés étaient peut être un peu exagérés.

Merci de votre réponse